



**Séparation, parent seul, deuil,
logement, impayés de loyer, maladie,
handicap....**

**La Caf de l'Eure à vos
côtés dans les moments
importants ou difficiles
de votre vie**



**L'accompagnement social au
service des familles**

Les travailleurs sociaux aident les familles en cas de difficulté ou d'événement fragilisant la vie familiale.

Ils étudient l'ensemble des droits potentiels, offrant ainsi un **accompagnement social global.**



SÉPARATION
LA CAF
EST À VOS
CÔTÉS

Accompagnement au nouveau projet de vie, accès au logement, conseils sur les démarches JAF, violences conjugales

La séparation



Accompagnement à la levée des freins pour favoriser l'insertion socio-professionnelle

Parent seul



Au moment du deuil d'un conjoint ou d'un enfant : aides dans les démarches liées aux obsèques : frais d'obsèques, prévoyance, réversion, tutelle enfants, orientation notaire banque..

Le Deuil



Les projets d'amélioration du logement pour les propriétaires ou accédants, accompagnement des accédants aux revenus modestes, projet de re-logement temporaire, partenariat avec Soliha

Logement



Les impayés de loyer dans un logement du secteur privé : prévention des expulsions locatives, aide au logement, négociation bailleur, ADIL

Impayés



Accompagnement des familles face à la maladie ou au handicap d'un enfant : AJPP, MDPH, orientations structures spécialisées

Handicap/maladie

Nous sommes à vos côtés dans les moments importants ou difficiles de votre vie

Qu'est-ce que le travailleur social apporte aux familles ?

- Une écoute et un conseil
- Une information sur ses droits et les aides existantes
- Un accompagnement dans ses réflexions et dans les décisions à prendre pour l'élaboration d'un projet de vie adapté
- Une orientation vers d'autres organismes en fonction de ses besoins

Qu'est-ce que le travailleur social va mettre en oeuvre avec les partenaires ?

Les travailleurs sociaux déploient avec les partenaires des projets collectifs dans l'intérêt des familles. Par exemple, il va mettre en lien les familles et les structures sur des projets vacances ou sur des projets sociaux comme les paniers solidaires.

La séparation

Parent Seul

Le Deuil

Le logement

L'impayé

Le handicap et
la maladie

Accompagnement à l'élaboration du nouveau projet de vie, accès au logement, conseils sur les démarches auprès du juge aux affaires familiales, soutien en cas de violences conjugales



La séparation

Vous venez de vous séparer

Vous avez pour projet de vous séparer ou vous venez de vous séparer, signalez votre situation à votre CAF.

Un travailleur social peut vous accompagner dans ce changement de vie, il vous guidera dans la réalisation de vos démarches et pourra vous soutenir dans votre nouvelle organisation familiale.

Le travailleur social de la CAF est à votre disposition pour vous écouter, vous soutenir et vous accompagner.

L'offre de service social

- Propose un accompagnement budgétaire et aide à la réalisation des démarches administratives
- Favorise la construction d'une nouvelle organisation familiale, la conciliation vie familiale et vie professionnelle
- Apporte une aide dans un projet de relogement
- Restaure la confiance en soi et développe la capacité à agir
- Facilite l'orientation vers d'autres institutions, services selon les besoins repérés

Infos utiles

- www.service-public.fr
- www.vos-droits.justice.gouv.fr
- www.caf.fr
- www.mes-aides.gouv.fr
- www.ameli.fr
- www.pension-alimentaire.caf.fr
- www.monenfant.fr
- www.parents-atout-eure.org

Accompagnement à la levée des freins pour favoriser l'insertion socio- professionnelle



Parent seul

Vous élevez seul votre enfant

Vous avez entre 18 et 34 ans et vous élevez seul votre ou vos enfants, vous pouvez bénéficier d'un soutien de votre Caf.

Un travailleur social peut vous accompagner sur votre quotidien afin de faciliter votre organisation familiale, rompre l'isolement, créer du lien social pour favoriser votre insertion sociale et professionnelle.

L'offre de service social

- Propose un accompagnement budgétaire et une étude de droits,
- Aide dans la réalisation des démarches administratives
- Favorise une organisation familiale (modalités liées à la garde d'enfants compatible avec une activité professionnelle, ou une formation)
- Aide à la réflexion et à la concrétisation d'un projet professionnel
- Facilite l'orientation vers des partenaires, services, associations spécialisées dans le domaine de l'insertion, de la parentalité, de la vie sociale...

Infos utiles

- www.pole-emploi.fr
- www.moncompteformation.gouv.fr
- www.mon-enfant.fr
- www.onisep.fr

Au moment du deuil d'un conjoint ou d'un enfant : aide dans les démarches liées aux obsèques : frais d'obsèques, prévoyance, réversion, tutelle enfants, orientation notaire, banque..



Le Deuil

Vous avez perdu un conjoint ou un enfant

Si vous avez récemment perdu votre conjoint ou votre enfant, vous n'avez pas besoin de déclarer le décès à votre caf.

Un travailleur social peut vous accompagner pendant cette épreuve; Il vous aidera dans de nombreuses démarches et fera le point sur votre situation.

Le travailleur social de la CAF est à votre disposition pour vous écouter, vous soutenir et vous accompagner.

L'offre de service social propose

- Un accompagnement budgétaire et étude droits (aides au logement, allocation soutien familial, prime d'activité...)
- Une aide à l'organisation des obsèques (aide au financement par le biais de l'allocation décès d'un enfant, du capital décès...)
- Un accompagnement vers un suivi psychologique
- Un soutien dans vos démarches administratives (déclaration aux institutions...)
- Un orientation vers des services spécialisés (groupe de paroles, associations...)

Infos utiles

- www.vosdroits.service-public.fr : toutes les démarches administratives y sont récapitulées. Le simulateur en ligne permet, en fonction de la situation et de celle du défunt, de définir précisément les droits (mesaides.gouv.fr).
- www.ameli.fr : formulaire de demande de capital décès
- www.lassuranceretraite.fr : pour l'allocation veuvage et la pension de reversion
- www.caf.fr / [mon compte caf.fr](http://mon.compte.caf.fr) : demander l'ASF en cas de décès d'un des deux parents

Accompagnement pour l'amélioration du logement des propriétaires ou accédants, l'accession des propriétaires à revenus modestes ou le re-logement temporaire



Le logement

Vous êtes propriétaire occupant et votre logement nécessite des travaux de réparations ou de rénovations importantes

Votre propriété doit faire l'objet de travaux de réhabilitation ou de mises aux normes mais votre situation financière ne vous permet pas de les réaliser.

Un travailleur social de la Caf est à votre écoute pour vous aider à trouver des solutions afin de vivre dans des conditions décentes.

L'offre de service social

- Facilite l'orientation vers des associations et services spécialisés afin d'évaluer la viabilité du projet et de rechercher des possibilités de financements.
- Propose un accompagnement de la famille dans la concrétisation de son projet

Infos utiles

- adresse mail de contact SOLIHA : contact27@soliha.fr
- www.economie.gouv.fr/particuliers/aides-renovation-energetique
- www.anah.fr
- www.actionlogement.fr/aide-renovation-energetique

Les impayés de loyer dans un logement du secteur privé : prévention des expulsions locatives, aide au logement, aide à la négociation avec le bailleur, lien avec l'ADIL



**Les impayés
de loyer**

Vous n'arrivez plus à régler votre loyer et vous avez une dette auprès de votre bailleur

Vous êtes locataire du secteur privé, bénéficiaire d'une aide au logement et êtes redevable d'une dette locative.

Un travailleur social peut vous accompagner dans cette difficulté et faire le point sur votre situation.

L'offre de service social

- Propose un accompagnement budgétaire et une étude de droits
- Aide dans la recherche de solutions afin d'éviter la suspension de l'allocation logement et de prévenir la procédure d'expulsion.
- Facilite la relation propriétaire/locataire

Infos utiles

- www.caf.fr / demande d'aide au logement

Accompagnement des familles face à la maladie ou au handicap d'un enfant : AJPP, MDPH, orientation vers les structures spécialisées



**Le handicap et la
maladie de l'enfant**

Votre enfant est handicapé ou porteur d'une maladie, nous pouvons vous aider dans vos démarches

La santé de votre enfant est fragile ou nécessite une prise en charge adaptée à sa pathologie et vous ressentez le besoin d'être soutenu.

Un travailleur social est à votre disposition pour vous aider et vous accompagner dans votre parentalité.

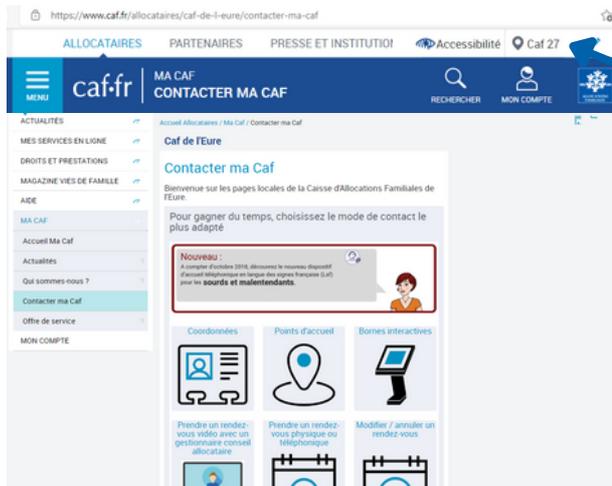
L'offre de service social

- Soutient les parents dans l'organisation familiale (budget, mode de garde, mise en place d'aide à domicile..)
- Accompagne à la réalisation du projet de vie de l'enfant et de sa famille (scolarisation, accueil, adaptation du logement, loisirs...)
- Orientation vers des services spécialisés ou associations (MDPH, groupe de paroles..)
- Aide à la réalisation de démarches administratives liés au handicap ou à la survenue d'une pathologie

Infos utiles

- www.mdph27.fr
- www.handicap.gouv.fr
- www.ameli.fr
- Info allocation journalière de présence parentale sur www.caf.fr

VOS DÉMARCHES



Saisissez votre code postal ici

Découvrez sur Caf.fr rubrique locale, notre guide nouvel allocataire regroupant toutes les informations indispensables et pratiques.

GUIDE

DU NOUVEL ALLOCATAIRE



Notes

A large rectangular area with a blue border and horizontal dotted lines, intended for taking notes.

NOUS CONTACTER

Pour vous identifier, n'oubliez pas de vous munir de votre **numéro de sécurité sociale** et de votre **mot de passe**.

CAF.FR

Retrouvez sur votre compte Caf, toutes les modalités d'accueil, la prise de rendez-vous, les infos et actualités sur les pages locales de Caf.fr et nous contacter par mail



RENDEZ-VOUS AVEC UN CONSEILLER

Prenez un rendez-vous vidéo, téléphonique et physique avec un gestionnaire conseil allocataire sur caf.fr/contacter-ma-caf



APPELER UN CONSEILLER

Joindre un conseiller Caf par téléphone, en composant le **3230** (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 13h00 à 16h30.



L'APPLICATION MOBILE

Votre dossier allocataire et vos démarches 24h/24



VOIE POSTALE

Pour nous contacter par courrier Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure



CAF DE L'EURO
CS82601
11 ALLÉE DES SOUPIRS
27026 ÉVREUX CEDEX

TRANSMETTRE UN DOCUMENT

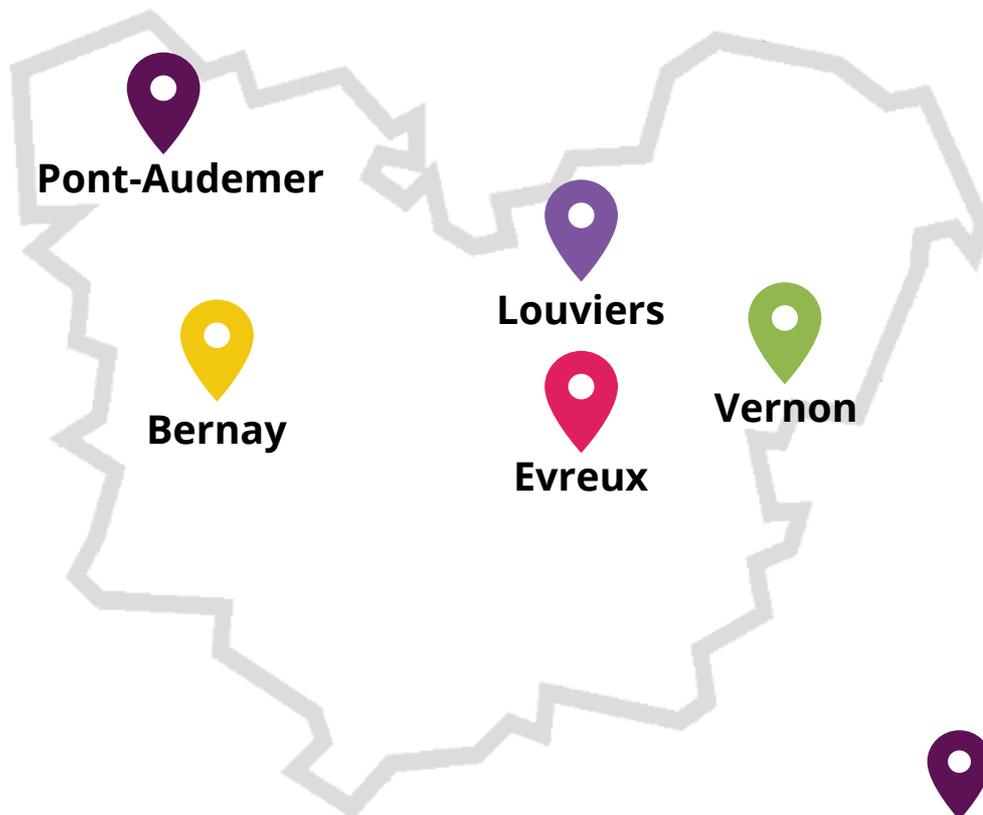
Pour faciliter vos démarches avec la Caf pendant la crise sanitaire, vous pouvez nous transmettre un document par mail (que vous soyez allocataire ou non) à l'adresse suivante :



TRANSMETTREUNDOCUMENT.CAF27@INFO-CAF.FR

NOUS RENCONTRER

Les travailleurs sociaux sont présents sur l'ensemble du territoire eurois.



Pont-Audemer

Centre CAF

52 rue Jules Ferry 27500
PONT-AUDEMER

**Travailleurs sociaux : Sabrina SOUAVIN
Maud MAHE**



Bernay

Centre CAF

37 Boulevard Dubus
27300 BERNAY

**Travailleurs sociaux : Maud MAHE
Orlane LEVEAU**



Louviers

Centre CAF

23 place de la République
27400 LOUVIERS

**Travailleurs sociaux : Sophie HILLAIRE
Samia HAMAMOUCHE**



Evreux

Centre CAF

11 rue de l'Horloge
27000 ÉVREUX

**Travailleurs sociaux : Orlane LEVEAU
Sandrine ETIENNE
Nathalie HELIE-JACQUET**



Vernon

Centre CAF

Espace Simone Veil
15 boulevard d'Aylmer
27200 VERNON

**Travailleurs sociaux : Samia HAMAMOUCHE
Ophélie DOUCET**

L'accompagnement social au service des familles



Caf de l'Eure